



Point à l'ordre du jour :	Rapport de la registraire et chef de la direction
Justification de l'intérêt public :	Le présent rapport garantit au public que l'Ordre fonctionne efficacement et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance. Il favorise la transparence et la reddition de comptes en donnant des détails sur les activités entreprises au cours du premier trimestre (janvier à mars 2024). En outre, il aligne les actions sur les priorités stratégiques et appuie une gouvernance efficace.
Présenté par :	Linda Lacroix, registraire et chef de la direction

Introduction

J'ai l'immense plaisir de vous présenter mon premier rapport dans le cadre du nouveau plan stratégique. Depuis mon dernier rapport en mars, nous avons continué de travailler assidument pour renforcer nos capacités et appuyer la mise en œuvre de notre nouveau plan.

Faisant fond sur le calendrier d'exécution fourni dans mon dernier rapport, nous avons réalisé des travaux supplémentaires avec les chefs d'unité et d'équipe afin de nous efforcer à aligner les objectifs de travail sur les objectifs stratégiques de l'organisation. L'équipe de direction de l'Ordre suit également une formation sur la façon d'influencer le changement organisationnel par la gestion des changements et les protocoles qui s'y rattachent.

Afin de renforcer la reddition de comptes dans la réalisation des objectifs stratégiques, l'équipe de direction travaillera dans les semaines à venir à l'élaboration des indicateurs clés de l'efficacité pour chaque objectif du plan stratégique. Je fournirai de plus amples renseignements dans mes prochains rapports.

Progrès des activités stratégiques

Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de l'Ordre qui appuient l'avancement du plan stratégique, lesquelles s'articulent autour de chaque objectif.

1. Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les classes de l'Ontario.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'efficacité du personnel et de la technologie en ce qui concerne la certification des enseignants formés à l'étranger;
- les processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins en matière d'enseignants de langue française, de langues autochtones et d'éducation technologique.



Optimisation du portail de demande d'inscription

Nous déployons continuellement des efforts pour améliorer l'expérience de l'utilisateur avec le portail de demande d'inscription. L'optimisation en cours comprend la mise en place d'une page d'état des documents pour chaque postulant dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de sa demande. Notre personnel est aux premiers stades du développement d'un nouveau système de demande en ligne qui permettra d'améliorer l'expérience du client grâce à une interface plus intuitive et conviviale, de produire divers rapports et d'appuyer la qualité globale du service.

Amélioration apportée au processus de certification

Afin de respecter le nouveau délai imposé par la loi pour la certification d'étudiants en enseignement de l'Ontario, le personnel a élaboré des processus d'audit visant à confirmer que la demande d'inscription et tous les documents à l'appui sont conformes et complets, à la satisfaction de la registraire, avant que la demande ne soit soumise. Dans la poursuite de cet effort, nous examinons les feuilles d'évaluation afin d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation des qualifications. Ces révisions s'ajoutent aux changements de politique antérieurs visant à réduire les obstacles à la certification pour les enseignants formés à l'étranger.

Dans le cadre de notre engagement pour l'amélioration continue, les modifications concernant les processus et protocoles de demande d'inscription mentionnées ci-dessus touchent aussi les communications ciblées et le perfectionnement technique, comme les mises à jour des guides d'inscription et l'automatisation continue du téléversement de documents.

Test de compétences en mathématiques

L'Ordre collabore avec le ministère de l'Éducation pour mettre à jour dans la réglementation les dates d'entrée en vigueur du Test de compétences en mathématiques, qui sera rétabli en tant qu'exigence de certification auprès de l'Ordre. Nous coordonnons également nos efforts de mise en œuvre avec d'autres partenaires en éducation, notamment l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), qui sera chargé d'élaborer le test et d'en gérer l'administration. En outre, notre personnel travaillera auprès des facultés d'éducation pour relayer les changements apportés aux processus d'inscription et coordonner les communications. Les postulants seront avisés des renseignements pertinents dès qu'ils seront disponibles.

Établissement de relations avec les Autochtones

L'Ordre continue de collaborer avec les groupes d'intéressés et autres organismes concernés pour trouver des moyens d'augmenter le nombre d'enseignants de langues autochtones dans la province. Cette collaboration constitue une étape cruciale dans la certification de pédagogues qualifiés pour enseigner dans les classes de l'Ontario ayant une expertise en tant que locuteurs de langues autochtones.

En outre, notre personnel rencontre régulièrement les [établissements autochtones](#) qui sont impliqués dans leur propre processus d'approbation visant à devenir des établissements

conférant des grades universitaires intéressés à offrir un programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et/ou un programme de formation à l'enseignement pour enseigner les langues autochtones. Afin de justifier les processus parallèles en place, nous sommes disponibles pour discuter du processus de demande d'agrément et de son lien avec l'autorisation d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. La rétroaction positive d'organisations telles que le First Nations Technical Institute souligne la mesure dans laquelle le modèle de demande et le guide d'agrément à l'intention des fournisseurs ont appuyé la planification préliminaire de la conception des programmes qu'elles prévoient d'offrir.

2. Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'engagement de nos membres pour la capacité de la profession à répondre aux besoins en matière d'éducation en Ontario;
- la mise à jour des recommandations professionnelles pour appuyer le professionnalisme.

Examen des normes professionnelles

Les normes actuelles de la profession enseignante en Ontario sont divisées en deux catégories : les normes de déontologie (empathie, confiance, intégrité et respect) et les normes d'exercice de la profession (engagement envers les élèves et leur apprentissage; connaissances professionnelles; pratique professionnelle; leadership dans les communautés d'apprentissage; et perfectionnement professionnel continu). Ensemble, elles sous-tendent la pratique professionnelle des enseignantes et des enseignants agréés de l'Ontario. Les normes ont été approuvées par le conseil en 2000 et ont été révisées pour la dernière fois en 2006.

Nous travaillons actuellement à la révision et à la mise à jour des normes pour qu'elles reflètent les attentes actuelles de la profession enseignante. La révision aura une incidence directe sur l'actualisation des recommandations professionnelles. Pour appuyer ce travail, notre personnel a effectué une analyse préliminaire des normes d'autres territoires de compétence, engagé un dialogue avec d'autres organismes de réglementation qui ont réalisé des examens semblables, et mis en place un calendrier pour permettre de terminer le travail en temps opportun. La consultation interne a commencé au deuxième trimestre et la consultation externe est prévue pour le troisième.

3. Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'analyse améliorée des données visant à évaluer les risques;
- les modifications législatives et réglementaires permanentes qui favorisent l'efficacité et concernent l'intérêt public;
- les processus internes qui permettent de gagner en efficacité et d'améliorer l'équité des procédures.



Questions fréquentes sur les audiences de discipline et d'aptitude professionnelle

Le personnel a achevé un projet d'ébauche concernant une foire aux questions et un glossaire correspondant pour appuyer les membres non représentés dans les procédures disciplinaires ou d'aptitude professionnelle. Ces ressources aideront les membres non représentés à comprendre la procédure, leurs droits et ce à quoi ils peuvent s'attendre, tout en répondant de façon claire aux questions les plus courantes. Le contenu fait actuellement l'objet d'une révision interne et sera disponible sur le site web de l'Ordre dès que celle-ci sera terminée.

Exigences relatives aux cours de formation professionnelle prescrits

Les comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle peuvent assortir le certificat d'un membre de conditions ou de restrictions, dont, entre autres, la réussite d'un cours. Afin d'aider les membres dont le certificat est assorti d'une telle condition à la remplir, notre personnel collabore avec divers intervenants (fédérations, universités, tierces parties et fournisseurs privés) pour trouver des fournisseurs qui proposent des cours pertinents. Nous avons établi une liste de 13 fournisseurs approuvés, dont trois qui proposent des cours en français, et nous continuons à en approuver d'autres. En mettant cette liste à la disposition de nos membres, nous favorisons l'équité et la transparence, ce qui aide nos membres à remplir rapidement leurs obligations en matière de conditions ou de restrictions.

4. Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- le mandat de l'Ordre en tant que cadre pour les interactions avec les groupes d'intéressés;
- la présence de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario.

Regard sur l'enseignement 2024

[Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario 2023](#)

a été notre premier effort pour recueillir des renseignements auprès de l'ensemble des membres de l'Ordre en vue d'appuyer la prise de décisions éclairées sur l'avenir de la profession enseignante. Dans le sondage de 2024, l'Ordre cherchera à augmenter le nombre total de réponses et à élaborer les questions de façon stratégique pour atteindre les objectifs du sondage.

Au cours du premier trimestre, nous avons concentré nos efforts sur la mise en place des bases du sondage de 2024, ce qui incluait un appel d'offres pour choisir un partenaire pour ce projet. J'ai le plaisir d'annoncer qu'à l'issue d'un processus rigoureux, nous avons choisi Forum Research et TCI Management Consultants pour élaborer et distribuer le sondage, et analyser les résultats.



Les objectifs de *Regard sur l'enseignement 2024* sont les suivants :

1. Mieux comprendre l'offre et la rétention d'enseignants et la mobilité de la main-d'œuvre;
2. En apprendre davantage sur la représentation démographique et l'inclusion au sein de la profession;
3. Relier les données démographiques et géographiques;
4. Remplacer les données sur les tendances compilées dans notre ancien sondage *Transition à l'enseignement* (publié de 2002 à 2022), lequel portait sur les enseignants en début de carrière.

Nous pourrions fixer d'autres objectifs au fur et à mesure que nous avançons dans le processus de consultation.

Afin d'attirer l'attention de l'organisme sur cette enquête d'envergure, nous avons constitué un groupe de travail interne composé de membres de toutes les divisions. Nous ferons également appel à un large éventail d'organismes pour participer à des consultations visant à orienter l'élaboration du sondage, dont la distribution aux membres est prévue pour cet automne.

Il convient de noter que toutes les données seront anonymes et agrégées. Ni l'Ordre ni aucune autre organisation, y compris les fédérations, les employeurs et le gouvernement provincial, ne recevront de renseignements permettant d'identifier les participants. Une fois l'étude et l'analyse achevées, les réponses au sondage seront détruites.

Catalyseurs du plan stratégique

Notre plan stratégique comporte trois catalyseurs, soit les valeurs et les comportements qui appuient la mise en œuvre de nos objectifs. Les prochains paragraphes témoignent de nos efforts pour favoriser un modèle règlementaire qui cherche à éliminer les obstacles à la vérité et à la réconciliation, ainsi qu'à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accès.

Notre personnel a organisé une séance de perfectionnement professionnel pour les enseignants d'une communauté scolaire autochtone éloignée, dans le but d'appuyer l'apprentissage réciproque pour surmonter les obstacles à la réconciliation. Ce projet a commencé à se transformer en une source d'apprentissage continu et d'établissement de relations grâce à la formation d'une communauté de perfectionnement professionnel avec une petite équipe interfonctionnelle, composée de représentants de trois divisions de l'Ordre. Cette plateforme favorise une prise de conscience et une compréhension mutuelles qui contribuent en définitive à orienter nos activités.

De plus, un membre du personnel a assisté au congrès de Matawa sur l'éducation, tenu en mars à Thunder Bay, pour établir des liens avec les membres de la communauté et transmettre les connaissances acquises à ses collègues. Le Matawa First Nations Management représente neuf communautés des Premières Nations dans les territoires du



traité n° 9 et du traité Robinson-Supérieur. En mai, nous avons rendu visite à la communauté et avons l'intention de développer un partenariat et de favoriser un apprentissage partagé. L'Ordre est un organisme apprenant qui établit des relations durables avec les personnes et les communautés.

Mises à jour règlementaires

Pratiques d'inscription équitables

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui est chargé de veiller à ce que les Ontariens titulaires de titres professionnels obtenus à l'étranger aient un accès équitable aux professions et métiers réglementés dans la province. Des mises à jour du travail règlementaire relatif au BCE figurent ci-après.

En vertu de la loi sur l'accès équitable, les organismes de réglementation sont tenus de soumettre un rapport au BCE sur les pratiques d'inscription équitables chaque année civile. Le rapport reflète nos pratiques d'inscription en s'assurant qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque souhaite exercer la profession enseignante en Ontario.

En novembre 2023, le Bureau du commissaire à l'équité a mis en œuvre la seconde itération de son Cadre de conformité axé sur le risque. Dans ce cadre, il évalue les activités de chaque organisme de réglementation en fonction de cinq facteurs de risque susceptibles d'entraver la capacité de l'organisme à appliquer des pratiques d'inscription équitables pour l'octroi de licences aux professionnels formés ici et à l'étranger.

En entreprenant une analyse des risques pour l'Ordre, le BCE a examiné le rapport de 2022 sur nos pratiques d'inscription équitables, ainsi que le questionnaire supplémentaire de 2023 relatif au Cadre de conformité axé sur le risque. Le BCE a félicité l'Ordre pour la mise en œuvre, au cours de l'année écoulée, de plusieurs initiatives ayant un impact sur l'amélioration des résultats d'inscription des postulants à la profession enseignante.

Sur la base de cette évaluation, le BCE a classé l'Ordre dans la catégorie des organismes de réglementation à faible risque pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026, à condition de continuer à :

1. déployer les efforts actuels pour simplifier nos pratiques d'inscription et réduire notre inventaire de demandes;
2. participer avec d'autres parties prenantes à la mise en œuvre d'une approche à multiples facettes pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, et prendre part à une consultation proactive sur les obstacles à l'obtention de l'autorisation d'enseigner et à l'emploi pour les enseignants formés à l'étranger et autres postulants en quête d'équité dans la profession.

L'Ordre continuera de rendre compte régulièrement au BCE des efforts susmentionnés.

Panorama de l'Ordre

Gouvernance

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique a permis d'évaluer les rapports actuels, notamment l'ordre du jour du conseil, le modèle de notes d'information et le format du rapport du registraire. Afin d'aider le conseil à remplir son mandat de surveillance et à parvenir à une gouvernance efficace et à une adhésion stratégique, ces documents ont été mis à jour pour garantir que le conseil reçoive des renseignements concis qui appuient les résultats souhaités.

Outre les mises à jour figurant dans le présent rapport, d'autres modifications seront apportées dans les prochains rapports de la registraire. Par exemple, les données statistiques opérationnelles trimestrielles énoncées à l'annexe A seront remplacées par un tableau de bord du conseil qui fournira des indicateurs clés de performance pour chacun des domaines du programme. Ce tableau de bord constituera un outil efficace de rapport en matière de gouvernance qui permettra de fournir des mesures significatives et de favoriser l'obtention de résultats. Le personnel travaille à l'évaluation des différents types de données que nous recueillons et surveillons actuellement afin de déterminer les indicateurs appropriés pour les indicateurs clés de performance. Le personnel travaille également à l'élaboration d'un cadre de rapport simplifié qui facilitera le partage régulier de renseignements essentiels sur les programmes. Je fournirai des mises à jour sur ce cadre dans mon prochain rapport. De plus amples informations sur les changements apportés au rapport de la registraire figurent à l'annexe B.

Développement du programme de sécurité des technologies de l'information

En 2023, l'Ordre a introduit un programme de sécurité des technologies de l'information pour renforcer la sécurité informatique existante de l'Ordre. Ce programme a pour objectif les quatre piliers de la sécurité : la prévention, la détection, la réponse et la récupération. En plus de gérer de façon sécuritaire le matériel, les logiciels et les réseaux, le programme met l'accent sur le leadership et la culture organisationnelle. Il est divisé en deux phases : la première a été achevée au premier trimestre. Elle comprenait une série de modules de formation de sensibilisation à la sécurité axés sur l'ingénierie sociale, les tactiques d'hameçonnage, les logiciels malveillants, les pratiques de courrier électronique, l'utilisation de disques portables sur le lieu de travail et le contrôle d'accès. Tous les membres du personnel de l'Ordre ont suivi avec succès la première phase du programme. La deuxième phase examinera les mesures antihameçonnages supplémentaires, l'intelligence artificielle et la priorité accordée aux mesures de sécurité les plus avancées.

Conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)

Conformément aux exigences de la LAPHO, tout le contenu de notre site web doit être accessible aux personnes handicapées. L'Ordre continue de travailler à l'amélioration de la



conformité à la LAPHO en fournissant des qualifications additionnelles en format PDF afin de répondre aux directives d'accessibilité.

Conclusion

Bref, une grande partie du travail présenté dans le présent rapport jette les bases pour la concrétisation de nos objectifs stratégiques au cours de l'année 2024 et dans les années subséquentes. Présentés dans leur nouveau format, les renseignements, ainsi que les initiatives déterminées et planifiées, continueront à vous appuyer dans vos rôles de gouvernance, de stratégie et de surveillance.

Linda Lacroix, EAO
Registraire et chef de la direction

Pièces jointes

- Annexe A – Statistiques trimestrielles
- Annexe B – Tableau de concordance : Changements apportés au rapport du registraire

Annexe A – Statistiques du premier trimestre

Services aux membres

Au premier trimestre de 2024, le Service à la clientèle a assisté 15 254 personnes à l'aide de divers moyens de communication, répartis comme suit :

Appels téléphoniques	14 513
Courriels	5 764
Fonction de rappel	213
Appels sortants priorités	66
Réception	92
Médias sociaux	44
Séances de sensibilisation	91

Voici le nombre de certificats délivrés aux nouveaux membres au cours du premier trimestre de 2024.

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024
Certificat de qualification et d'inscription	Français	80
	Anglais	859
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)	Français	52
	Anglais	43
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Français	77
	Anglais	1 911
TOTAL		3 022

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANTS			
Type de postulants	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024
Ontario	0 jour	0 jour	0 jour
Mobilité de la main-d'œuvre	15 jours	10 jours	10 jours
Étranger	107 jours	99 jours	66 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre, à la satisfaction de la registraire, et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Au cours du premier trimestre de 2024, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la

main-d'œuvre n'a pas dépassé les 30 jours ouvrables prévus par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*.

Inscription en 60 jours des enseignants formés à l'étranger

La fixation du délai de certification de 60 jours pour les enseignants formés à l'étranger est en cours depuis le 2 janvier 2024. À ce jour, nous avons reçu 25 demandes d'inscription d'enseignants formés à l'étranger dans le cadre du nouveau processus de demande qui ont été jugées complètes et satisfaisantes par la registraire. L'évaluation de tous ces dossiers s'est faite dans les 60 jours ouvrables suivant la réception, comme l'énonce le Règlement de l'Ontario 271/09 : Pratiques d'inscription équitables. En outre, nous continuons à traiter les demandes reçues avant le 2 janvier 2024 en vertu de l'ancien processus. Les modifications apportées au processus de demande qui ont précédé l'entrée en vigueur du nouveau délai de 60 jours (p. ex., changements au chapitre de la politique, de la dotation, de l'efficacité des processus, et autres) ont permis de réduire les délais de certification non seulement pour les enseignants formés à l'étranger, mais aussi pour les postulants des autres catégories d'évaluation.

Au cours du premier trimestre de 2024, le nombre total de certificats transitoires délivrés a augmenté de 89 % par rapport au dernier trimestre de 2023. Cette hausse est largement attribuable à la délivrance du nouveau certificat de qualification et d'inscription transitoire, car 2 068 ont été délivrés pendant les trois premiers mois de l'année.

Statistiques sur les membres

Statut	31 mars 2024	31 mars 2023
Certificat annulé	265	265
Annulation – Démission	3 152	3 190
Certificat expiré	21 460	21 495
Membre en règle	232 096	233 012
Certificat révoqué	492	476
Certificat suspendu	12	17
Suspension provisoire	88	90
Membre inactif	251 286	245 228
Total	508 851	503 773

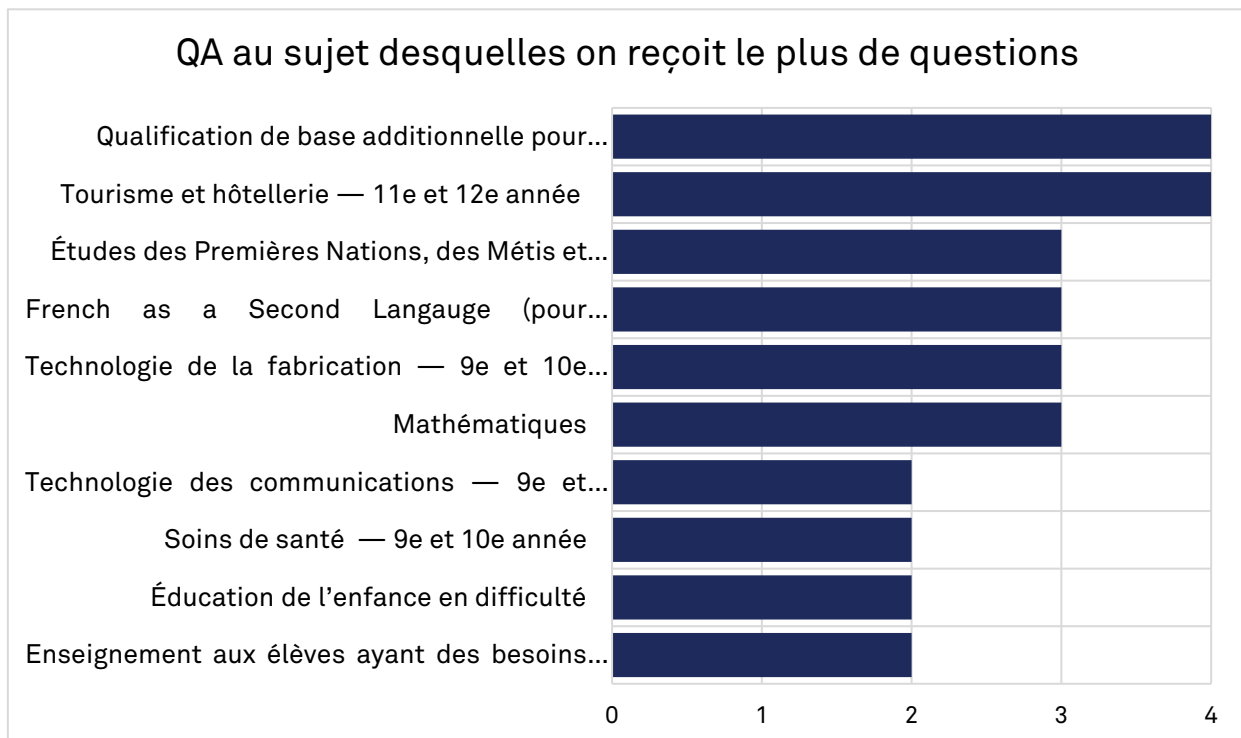
Normes d'exercice et agrément

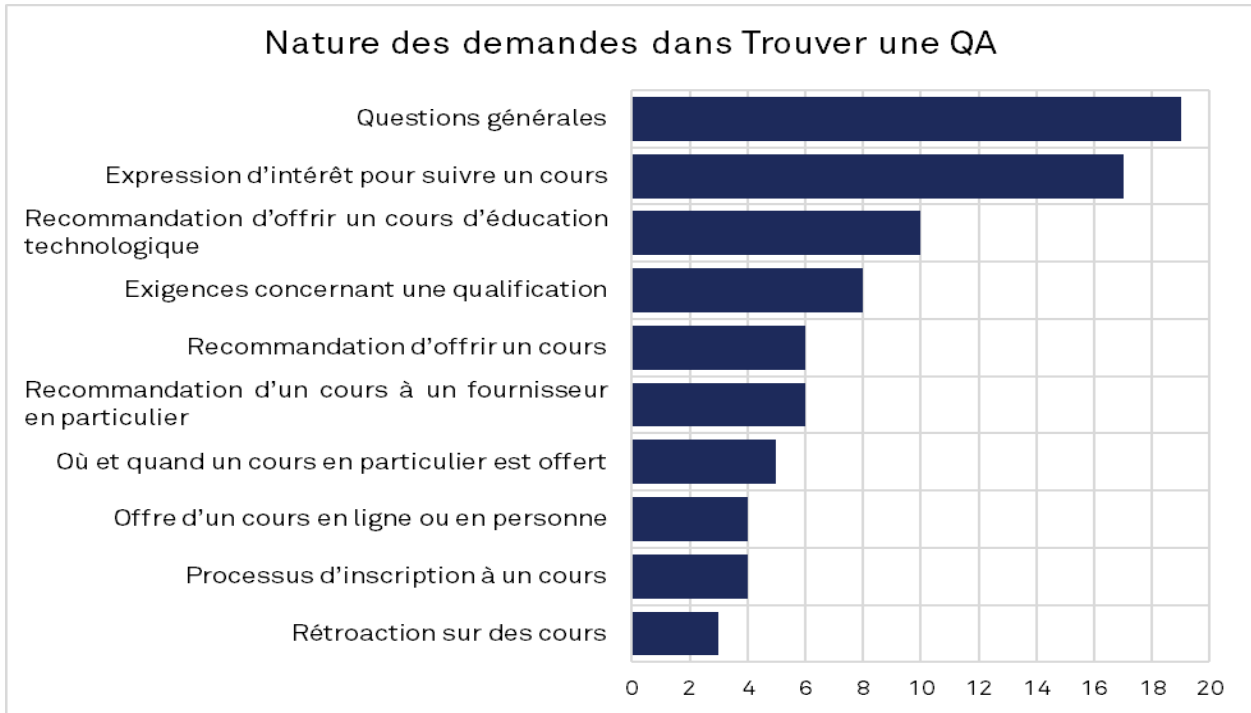
Perfectionnement professionnel

Description	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024 (T1 2024)
Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	94
Cours agréés	70
Examen de modèles de gouvernance	8
Ébauche de lignes directrices publiées sur le site web de l'Ordre	58 (FR : 29, AN : 29)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web de l'Ordre	34 (FR : 17, AN : 17)

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Nombre total de demandes reçues du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 : 82 (18 en français et 64 en anglais)





Formation à l'enseignement

Décisions relatives à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Décisions d'agrément (T1)		
Renouveau de l'agrément	Sans condition	Université Wilfrid Laurier (avril 2024)
Retrait des conditions	Université de l'Ontario français (avril 2024) – retrait de l'exigence imposée concernant les conditions 8 et 15. Il n'y a aucune autre condition.	
Demandes de prolongation	Université de Windsor (février 2024) – durée de l'agrément général prolongée du 31 mai au 20 septembre 2024.	

Enquêtes et conduite professionnelle

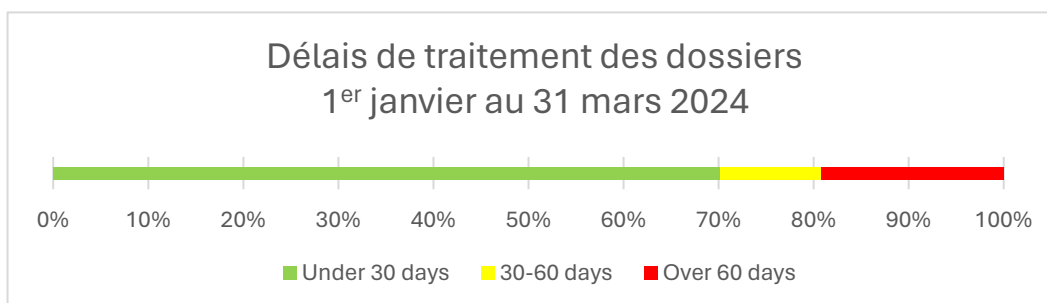
Préoccupations initiales

Description	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	1 ^{er} janvier au 31 mars 2023
Origine des nouvelles préoccupations		
Membres du public	144	144
Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes publiques) ⁽¹⁾	1	0
Membres de l'Ordre	22	17
Registraire (y compris à la suite d'avis d'employeur)	130	129
Ministre de l'Éducation	0	0
Nombre total de nouvelles préoccupations	296	290
Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ⁽²⁾	154	73
Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	10	15
Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	201	175
Dossiers actifs	177	122
Fonds pour thérapie et consultations		
Nouvelles demandes	0	1
Demandes approuvées	0	1
Demandes refusées	0	0
Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	3	0

Entre le **1^{er} janvier et le 31 mars 2024**, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 200 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Les normes de service exigent que, dans la mesure du possible, le personnel réponde aux appels et aux courriels le même jour qu'il les reçoit; cependant, en raison du volume accru de plaintes, le personnel de l'Unité peine à respecter cette norme.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'équipe a traité 355 préoccupations et avis officiels d'employeurs du 1^{er} janvier au 31 mars 2024. Voici les délais de traitement des dossiers de préoccupations initiales :

- dossiers traités en moins de 30 jours – 249;
- dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 38;
- dossiers traités en plus de 60 jours – 68.



Enquêtes¹

Affaires classées	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	1 ^{er} janvier au 31 mars 2023
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	8	9
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu du paragraphe 26 (9) – Renvoi direct	8	-
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	-	2
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	4	10
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	5
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	5	2
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	6
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	6
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	4	5
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	21	12
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	8	9
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	2	3
Engagement d'ordre médical	1	-
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	-	1
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	25	14
Cours d'apprentissage professionnel prescrits	1	-
Total	110	83

Renseignements supplémentaires concernant les enquêtes

Au cours du premier trimestre de 2024, les sous-comités d'enquête composés de trois membres ont tenu cinq réunions ordinaires au cours desquelles ils ont examiné 77 dossiers. De plus, six sous-comités composés de trois membres du comité d'enquête, formés pour traiter des affaires saisies, se sont réunis de nouveau pour examiner sept

¹ Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés parce qu'il peut y avoir plus d'une décision par dossier. De plus, il se peut que certaines des affaires du groupe saisi ne soient pas des décisions finales.

dossiers, surtout pour conclure des affaires qui avaient été reportées après avoir ordonné aux membres de se soumettre à des examens médicaux. Par comparaison, au premier trimestre de 2023, les sous-comités d'enquête composés de trois membres ont tenu cinq réunions ordinaires et quatre réunions de groupes formés pour traiter des affaires saisies, au cours desquelles ils ont examiné 69 dossiers.

Des sous-comités formés d'un seul membre du comité d'enquête ont adopté 25 ententes conclues en vertu du règlement des plaintes entre des membres et l'Ordre. Pendant la même période de 2023, des sous-comités ont adopté un total de 14 ententes (c'est-à-dire une hausse de 79 % pendant le premier trimestre de 2024). Le nombre de plaintes évaluées pour déterminer si elles se prêtent au processus de règlement des plaintes a plus que doublé au cours du premier trimestre de 2024 (ce qui représente une augmentation 143 %, passant de 47 plaintes évaluées au premier trimestre de 2023 à 114 plaintes évaluées dans la même période en 2024). Ce processus nous permet de régler les plaintes plus rapidement quand l'affaire s'y prête. L'Unité de la conduite professionnelle connaît des records historiques en matière du nombre d'affaires, avec 25 des 110 décisions du comité d'enquête soumises au processus de règlement des plaintes (23 %). L'équipe organisera des sous-comités d'enquête supplémentaires ou appelés à siéger pendant une plus longue durée (une journée entière au lieu d'une demi-journée) et composés d'un seul membre au besoin afin de continuer à régler les affaires dans des délais raisonnables.

Dans l'ensemble, le comité d'enquête a renvoyé 16 affaires au comité de discipline. Parmi ces renvois, huit étaient des renvois directs au comité de discipline parce que les membres avaient été reconnus coupables d'infractions criminelles. Le taux de renvoi au comité de discipline était de 14,5 %, ce qui est comparable au taux du premier semestre de 2023². Le comité d'enquête a renvoyé une affaire au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi au comité d'aptitude professionnelle était négligeable. En général, le comité d'enquête renvoie uniquement les affaires les plus graves au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle. Ainsi, les ressources limitées de ces comités sont utilisées pour traiter les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection des élèves et de gouvernance de la profession dans l'intérêt public.

Politique, gouvernance et tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web :

https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca&

Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur le site web de l'Ordre, car elles sont présumées être fermées au public.

² Le taux de renvoi est calculé sur la base du nombre total de décisions du comité d'enquête.

Décisions du comité de discipline

Le tableau suivant montre les décisions de sous-comités rendues dans le cadre de 8 audiences disciplinaires conclues pendant le premier trimestre de 2024 (soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2024). Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex., 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Décisions du comité de discipline	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024 (T1)
Révocation	2
Suspension	3
Réprimande	1
Annulé – démissionné	1
Conditions ou restrictions	0
Retrait de l'avis d'audience	1
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0
TOTAL	8

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

En plus des décisions ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a rendu une décision au cours du premier trimestre qui a abouti au retrait de l'avis d'audience en échange d'un engagement du membre selon lequel il a accepté que son statut soit changé pour «Annulé – Démissionné».

Volume cumulatif de dossiers d'audiences ouverts

Le nombre de dossiers d'audiences ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle à la fin du premier trimestre (c'est-à-dire au 31 mars 2024) est résumé dans le tableau suivant :

2024	2023	2022	2021	2020
72	88	132	241	300

Données clés relatives au volume et à la nature du travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle :

- **Soixante-douze dossiers d'audiences étaient ouverts** à la fin du premier trimestre de 2024, ce qui représente une **baisse de 62 %** par rapport au volume cumulé moyen de dossiers d'audiences ouvertes à la fin du premier trimestre des quatre années précédentes (190,3 audiences ouvertes).



- Neuf affaires ont été conclues au cours du premier trimestre de 2024. Une affaire est considérée comme conclue lorsque l'audience a pris fin et que le sous-comité a rendu sa *Décision et motifs*. Cela représente une diminution de 67 % par rapport au nombre moyen d'affaires conclues au cours du premier trimestre des quatre années précédentes (27,5).
- Les sous-comités ont consacré 28 jours à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires à une audience au cours du premier trimestre de 2024. Le temps consacré aux activités des comités de discipline et d'aptitude professionnelle était de 21 % inférieur à la moyenne au cours du premier trimestre des quatre années précédentes (35,5 jours).
- Dix-sept jours ont été consacrés à la tenue d'instances contestées des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (c'est-à-dire des audiences et/ou des motions) au cours du premier trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 44 % du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (11,8 jours).
- Sept instances non contestées ont été entendues au cours du premier trimestre de 2024, ce qui représente une baisse de 67 % par rapport à la moyenne pendant la même période des quatre années précédentes (21 instances non contestées).
- Aucune conférence préparatoire à une audience n'a été tenue au cours du premier trimestre de 2024.

Appels des inscriptions

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024, des sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis quatre fois et ont entendu quatre affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au premier trimestre de 2024, ainsi que pendant la même période en 2023 :

Appels des inscriptions	2024 (T1)	2023 (T1)
Appels reçus	11	4
Décisions rendues	11	2

Communications

Médias sociaux

Notre présence globale sur les réseaux sociaux (c.-à-d. X [auparavant Twitter], Facebook, LinkedIn et YouTube) a continué de croître sur toutes les plateformes. Du quatrième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 2,2 % (1 354).



Du quatrième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024, le nombre de demandes a augmenté de 14,6 %, passant de 96 à 110 demandes.

Infolettres

L'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* est envoyée aux membres et aux postulants tous les mois, tandis que *La Norme* est destinée au public et envoyée tous les trimestres. Les taux d'ouverture des deux infolettres atteignent ou dépassent les valeurs de référence du secteur. En moyenne, le taux d'ouverture des courriels dans le secteur de l'éducation est de 23 %.

Des nouvelles de l'Ordre (infolettre mensuelle)

Au premier trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 66 % pour la version française et à 59 % pour la version anglaise, ce qui représente une petite hausse de 1 % pour la version française et une faible baisse de 6 % pour la version anglaise par rapport aux taux établis au quatrième trimestre de 2023. Il faut s'attendre à des variations d'un trimestre à l'autre.

Les articles les plus lus au cours du premier trimestre sont les suivants :

Français

- Janvier : N'oubliez pas de payer votre cotisation pour 2024
- Février : N'oubliez pas de payer votre cotisation pour 2024
- Mars : Réunion de mars de notre conseil

Anglais

- January : Don't forget to pay your 2024 membership fee
- February : Reminder to pay your 2024 membership fee
- March : March meeting of College Council

La Norme (infolettre trimestrielle)

Au premier trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 53 % pour la version française et à 44 % pour la version anglaise. Cela montre une légère baisse des taux d'ouverture par rapport au numéro de septembre du troisième trimestre de 2023, où le taux d'ouverture était de 55 % pour la version française et de 48 % pour la version anglaise. Ces faibles diminutions sont négligeables et on s'attend à des variations des taux d'ouverture du courrier électronique d'un trimestre à l'autre.

Annexe B – Tableau de concordance : Changements apportés au rapport du registraire

Le tableau ci-dessous résume les changements actuels et futurs apportés au rapport du registraire. Afin d’assurer un format souple et de garantir que ce rapport fournit des informations transparentes, responsables et nécessaires au conseil pour remplir son mandat, des modifications au plan indiqué ci-après peuvent s’avérer nécessaires. De plus amples détails seront fournis à mesure que les nouveaux documents seront élaborés et mis en œuvre.

Ancien rapport du registraire	Document révisé	Justification/Commentaire
Rapport sur les données opérationnelles trimestrielles et les narrations	À supprimer du rapport du registraire et à inclure dans un rapport opérationnel annuel	Les secteurs du programme devront partager les activités et projets opérationnels pertinents qui feront l’objet d’un rapport annuel distinct. Ainsi, nous pourrions maintenir la transparence des informations actuellement fournies au public et améliorer la productivité du personnel et l’efficacité opérationnelle. En outre, le rapport trimestriel continuera de mettre en évidence le travail qui s’aligne sur le progrès des activités stratégiques et le rôle de gouvernance du conseil.
Statistiques trimestrielles	Tableau de bord trimestriel, graphique visuel, peu de narration	Les mesures individuelles seront définies et incluses dans un tableau de bord trimestriel qui comprendra des notes explicatives. Cela garantira la responsabilité et la transparence tout en aidant le conseil dans son rôle de gouvernance.
Statistiques trimestrielles	Rapport annuel	<p>En plus du tableau de bord trimestriel qui contiendra des mesures plus ciblées, le personnel étudie la possibilité de faire du rapport annuel l’outil de déclaration privilégié de l’organisme. Étant donné que les données contenues dans le rapport de la registraire figurent également dans notre rapport annuel, l’objectif est d’éviter les doublons, mais aussi de prendre en compte la pertinence et le caractère opportun des données à partager.</p> <p>Cette initiative nécessitera une consultation auprès de nos partenaires «utilisateurs» du système afin de garantir une transparence continue des données. C’est possible que des mécanismes de déclaration supplémentaires soient mis en place pour des données en particulier, s’il y a lieu.</p>
NOUVEAU	Activités réglementaires	Cette section souligne les activités réglementaires entamées par l’Ordre et/ou les initiatives lancées



		par les partenaires en éducation, notamment le gouvernement de l'Ontario. Elle comprend toute mise à jour réglementaire en cours, le cas échéant.
NOUVEAU	Panorama de l'Ordre	Cette section fournit des mises à jour sur tout travail opérationnel pertinent pendant le trimestre en cours.